



Unité syndicale SDIS 59

Lille, le 01 octobre 2019

CGT, SA SPP-PATS 59, CFTC, SUD, AVENIR SECOURS et CFDT

unitesyndicalesdis59@gmail.com

M. Michel Lalande

Préfet du Nord, de région et de la zone

de défense Nord

Objet : Maintien de la continuité du service public

Monsieur le préfet,

Dans le cadre du mouvement social départemental et national au sein du SDIS 59, l'unité syndicale souhaite alerter le garant de la continuité du service public, notamment celui de la sécurité civile.

Nous avons pu constater que l'autorité du SDIS 59 avait négligé l'affichage de l'Ordre de Maintien de Service (O.M.S.) dans certains centres de secours, en dépit du règlement intérieur en vigueur au sein du SDIS du Nord, laissant les agents dans le doute quant à leur présence ou non à la garde.

Lors d'évènements particuliers, tel que la grève chez les sapeurs-pompiers professionnels, si la réquisition préfectorale n'a pas été déclenchée, c'est bien le dispositif O.M.S. qui doit être impérativement porté à la connaissance des agents et permettre ainsi de maintenir leur présence au travail afin que les secours d'urgence à personne soient garantis en de telles circonstances.

En tant que représentant de l'Etat et garant du bon fonctionnement de notre service public, nous tenons donc à vous alerter sur cette anomalie invraisemblable qui pourrait avoir des conséquences dramatiques pour nos concitoyens. Au vu de la situation préoccupante, nous faisons appel à votre responsabilité afin d'appliquer la réquisition préfectorale concernant le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Persuadé de toute l'attention que vous porterez à notre interpellation et des dispositions qui seront prises par votre Autorité afin de garantir les missions d'urgence sur notre territoire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de nos salutations distinguées.

**Unité syndicale SDIS 59**

Copie pour information : PCASDIS 59, M. Jean-René Lecerf ; DDSIS, Gilles Grégoire